

T	E	X			
T	E	S		&	
D	O	C	U		
M	E	N	T	S	
D	E	S			
B	A	R	O	N	
N	I	E	S		

## « Exposition du bail à pris fait pour le bassin de la fontaine »

Cote : AC Mollans – DD2\_18

2 fd, 7 pp, 185 x 250, papier.

### Présentation du document

*La construction de la première fontaine publique de Mollans a commencé en septembre 1713 avec le creusement d'une galerie de captation au pied de la montagne de Bluye et la construction par corvées d'une canalisation en terre cuite. Le 1<sup>er</sup> novembre 1713, alors que les travaux de la canalisation avancent rapidement, les consuls exposent à prix fait la réalisation du bassin de la fontaine, prix fait qui est remporté par Amédée Gresse, maçon de Mollans, pour 100 livres.*

### Retranscription

**« 1<sup>er</sup> novembre 1713. Exposition du bail à pris fait pour le bassin de la fontaine suivant le devis pour ce dressé.**

Il convient faire un bassin pour ladite fontaine dans l'endroit marqué au bout du pont, de quatorze pans dans œuvre <sup>1</sup>, composant un rond de cinq canes deux pans <sup>2</sup> formé par quatorze pierres de taille de la pierre du roc qui est dans le fonds du Sieur Morénas au quartier du petit Veaux, terroir de ce lieu, d'une épaisseur proportionnée avec une filure sur le haut apellé boudin laquelle épaisseur ne pourra être moindre à l'endroit le plus minse que d'un demy pied <sup>3</sup> et de la hauteur la chacune de cinq pans <sup>4</sup> avec une embrasure par le dedans sive entaille pour y enchasser les bardz à l'endroit de fleur de terre, le dessus desdites pierres attaché avec un cercle de fer proportionné avec deux cloux sur chaque pierre plombés ; le dedans dudit bassin sera garny des bardz de la même pierre, le tout enchassé dans du bon mortier et les bardz de même que lesdites pierres bien cimentés à toutes les jointures pour que l'eau ne puisse s'épancher ny couler d'aucun endroit.

Il y sera laissé un trou pour le desseicher afin de le netoyer dans le cas de besoin. Lequel trou sera fermé par le dehors avec bon mortier et un bouchon par le dedans qu'on ouvrira avec un repoussoir. Sera encor laissé deux trous sur le haut dudit bassin pour l'écoulement d'jceluy, c'est à dire un de chaque côtéz.

Au milieu du bassin sera fait le pillier pour recevoir les eaux des tuyaux et la conduite d'jcelles de la même pierre en quarré à l'expection d'une pierre qui sera ronde, ledit pillier aussi haut que la cheute le pourra permettre au dessus duquel y aura un bassin de la même pierre tout d'une pièce dans lequel regorgera lesdites eaux et sera celui cy qui formera et jettera quatre fontaines figurant par le dehors quatre muffles à la bouche de chacun desquels seront lesdites fontaines avec un tuyau de fer sortant desdits muffles pour faire lesdites fontaines ramassées à pouvoir couler dans les seaux et benates qu'on y présentera et autrement dans le grand bassin cy devant figuré, à un côté de ce petit bassin sera fait une porte de fer à côté ou au dessus d'un desdits muffles avec son cadenal pour, du trou de cette porte, en netoyer ledit petit bassin, lequel sera couvert d'une autre pierre en rond touiours de la même pierre et de la même largeur figurée par le dessus en pointe de diamant et creusé par le dedans pour former la distance du regorgement et au dessus de celle cy une pierre en forme de boule avec une croix de fer traversant ladite boule et la pierre qui servira de couvercle et arrêtée par dessous avec un clou apellé clavette.

Finallement, il convient mettre quatre bandes de fer la chacune à deux branches prenant du côté des deux branches sur le bord des premières pierres formant le grand bassin arrêtées et plombées

<sup>1</sup> 14 pans : soit 7 m.

<sup>2</sup> 5 cannes 2 pans : 10,40 m soit 3.31 m de diamètre.

<sup>3</sup> Demy pied : 10 cm.

<sup>4</sup> 5 pans : 1 m.

dans jcelles avec le cercle cy devant mentionné, et de l'autre côté à une seule branche la chacune se joignant toutes les quatre ensemble et embrassant la pierre ronde dudit pillier arrêté d'une manière à ne pouvoir remuer de sa place et que lesdites bandes de fer soient bonnes, fortes a pouvoir soutenir les eaux et benates qu'on y mettra pour réparer l'eau combien grandes et lourdes quelles puissent être, et l'entrepreneur des ouvrages dont en ce devis se joindra avec celui de la conduite de la fontaine pour proportionner le tout à la source de l'eau conduite et forme requise et nécessaire. »

### **Délivrance**

Du premier novembre mil sept cent treize, jour de la fête de Tous les Saints, au lieu de Mollans pour suite et diligence de sieur Jean Pierre Roman et Christol Marin, consuls modernes de la communauté dudit lieu, pardevant le secrétaire greffier d'icelle soussigné, Jacques Michel, valet de ladite communauté a exposé par voix et cry public aux enchères le prix fait dudit bassin et autres ouvrages contenus au devis cy dessus duquel acte fait lecture et l'ayant fait entendre aux habitants assistans en affluance de peuple convoqués par tous les lieux et carrefours aux formes ordinaires, s'est présenté Amédée Gresse, masson et peyrier dudit Mollans, lequel a offert de faire et faire faire lesdits ouvrages et perfection d'iceux suivant et à la forme qu'ils sont décrits audit devis moyennant la somme de cent livres qui luy seront payées la moitié au commencement de l'ouvrage et l'autre moitié à la fin et à la charge qu'ayant une fois tiré les pierres, la communauté les luy fera voiturer de la carrière jusques à l'endroit où le bassin doit se faire luy s'aydant pour la consuite de la voiture et pour commander ceux qui luy seront donnés pour la faire et pour ce offre de donner caution.

Et après plusieurs criées et proclamations personne ne faisant meilleure offre, ledit prix fait luy a été délivré pour l'exécution duquel pour sa caution s'est présenté sieur Jacques Gresse dudit Mollans lequel s'est solidairement avec ledit Amédée Gresse obligé de faire et parfaire lesdits ouvrages, fournir tout ce qu'il convient et de l'avoir fait et parfait dans un mois prochain à compter du huit de ce mois. Pour ce en la qualité de l'un pour l'autre ont renoncé au droit de division d'action, ordre de discussion et de premier convenir le principal que la plege sous la promesse faite par ledit Amédée de rellever et garantir ledit Jacques Gresse dudit cautionnement et respectivement à peine de tous dépens, dommages et inthérets sous obligation de tous leurs biens présents et advenir qu'ils ont soumis à toutes cours. Ainsi accepté par lesdits sieurs consuls et par ledit entrepreneur caution jure renonce à tous droit contraire.

De quoy, fait acte et ainsi procédé dans l'étude de nousdit secrétaire aux présences de sieur Dominique Louis Maurin marchand drapier dudit Mollans et René Faravel praticien de Nions, témoins requis et signés avec lesdits sieurs consuls et Gresse caution, non ledit Amédée Gresse pour ne scavoir enquis et requis Roman consul, Marin consul, J Gresse, Maurin, Faravel, Ginoux secrétaire.

Collationné

Ginoux secrétaire. »

### **Commentaires**

*Il est intéressant de confronter la description exposée dans le document avec la fontaine telle que nous la voyons aujourd'hui. On y relève quelques différences, comme le dauphin qui va remplacer la boule où est fixée une croix, et la « boule » supérieure qui est décorée d'écailles alors qu'il était prévu des pointes de diamant.*

*Rien en revanche sur les thèmes retenus pour les « muffles » (les mascarons).*

*On notera en particulier la rapidité d'exécution demandée, c'est-à-dire un mois après la signature du prix fait.*

*Et les corvées pour transporter les pierres depuis Petit Veaux, ceci afin de minimiser le coût de la construction.*

## Photographies

